

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE  
CORTE

CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 septembre 2024

Date de Convocation 26/08/2024

Nombre de conseillers

En exercice ..... 10  
Présents..... 09  
Ayant donné pouvoir... .. -  
Votants..... 09  
Absent.....1

L'an deux mil vingt-quatre le six du mois de septembre à dix-sept heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Présents : M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice M FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : néant

Absent excusé : M MANFREDI Napoléon

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

### Objet :

**Demande de financement  
Mission de Réalisation  
de la base d'adresse Locale  
et pose de la signalétique en langue corse  
(Annule et Remplace la  
délibération du 20/07/2024)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait judicieux de procéder à la création d'une base d'adresse locale regroupant toutes les adresses de la commune, permettant ainsi une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs (qu'ils soient publics ou privés) et surtout une rapidité d'intervention de prise en charge par les services de secours.

Cette base d'adressage permettrait également le recensement exhaustif des rues, quartiers et lieu-dit en langue corse permettant ainsi de préserver une partie de notre patrimoine linguistique.

La dépense est estimée à 25 400.00€ HT (4 500.00€ HT pour la base d'adresse locale et 20 900.00 € HT pour la signalétique) éligible à une subvention auprès du Comité de Massif

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture  
le.....  
Et de l'Affichage  
le.....  
Le Maire  
JN GUIDICI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Considérant que la réalisation de l'adressage communal normé avec coordonnées GPS est nécessaire pour une meilleure distribution du courrier, le déploiement de la fibre mais surtout une rapidité d'intervention des secours,

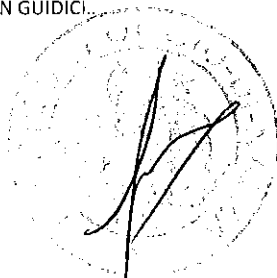
Considérant la nécessité d'effectuer un recensement exhaustif de la toponymie communale et préserver ainsi notre patrimoine linguistique

- Décide de créer une base d'adresse locale et poser une signalétique en langue corse

- Demande une subvention auprès du Comité de Massif

- Vote le plan de financement suivant :

Montant HT de la dépense	25 400.00€
CDC Comité de Massif	20 320.00€ (80%)
Autofinancement	5 080.00€ (20%)



Pour extrait conforme  
Le Maire  
JN GUIDICI

